



PLAN DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS – JUIN 2021

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL A PROJETS ANIMATION COMMERCIALE

ANNÉE 2021

NOM DE L'ENTREPRISE :

.....

TITRE DE L'OPERATION D'ANIMATION COMMERCIALE :

.....

MONTANT DE L'OPERATION : €

Date limite de dépôt des dossiers : **30 SEPTEMBRE 2021**

RECOMMANDATIONS POUR RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS

Le dossier est à téléchargeable sur le site internet de la CDA de Saintes.

Le règlement de l'appel à projet est joint en annexe du dossier de candidature.

Vous êtes invité à transmettre votre dossier accompagné des pièces indiquées en annexe 1 et avec l'annexe 2 signée. Vous pouvez ajouter des informations supplémentaires.

L'appel à projets de la CDA de Saintes est ouvert jusqu'au 30 septembre 2021.

La date de transmission mail ou le cachet de la poste fera foi.

Transmission de votre dossier :

- **Soit par voie électronique (de préférence) à l'adresse suivante :**

info@cda-saintes.fr

- **Soit par courrier à :**

Communauté d'Agglomération de Saintes
A l'attention de Bruno DRAPRON, Président
4 avenue de Tombouctou
17100 SAINTES

Pour tous renseignements, en particulier l'éligibilité de votre opération à l'appel à projets, vous pouvez contacter :

CDA de Saintes
Direction de l'Economie -
Téléphone : 05 46 92 73 16 – mail : info@cda-saintes.fr

INFORMATIONS GENERALE SUR L'ENTREPRISE / LE COMMERCE

Nom de l'entreprise :

Date de création de l'entreprise (date d'immatriculation) :

Siège social

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

N° de SIRET : Code APE :

Représentant légal de l'organisme

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Référent action si différent :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

PROJET / OPERATION COMMERCIALE

Description de l'action d'animation et moyens consacrés

En quoi consiste l'animation commerciale engagée ? Quels sont les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation de l'opération ?

Lieu de l'animation

Sur quel périmètre porte votre opération ? Son impact ? ...

Calendrier de l'animation

Budget de l'opération

Dépenses			Recettes	
<i>Nature</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>	<i>Origine (organisme)</i>	Montant
Total				

BÉNÉFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES

Publics visés / clientèle

Partenaires financiers et opérationnels

Qui sont les parties prenantes du projet (financeurs, salariés, fournisseurs, partenaires, bénévoles ...) ?
Comment sont-elles associées au projet ? ...

Pour toutes les entreprises :

- Le dossier de candidature dûment rempli, daté et signé par l'entreprise demandeuse
- Devis de la prestation
- Un relevé d'identité bancaire établi au nom de l'entreprise
- Une attestation sur l'honneur (annexe 2)
- Extrait K bis de moins de trois mois
- Avis favorable du maire de la commune d'appartenance

ANNEXE 2 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

APPEL À PROJETS ANIMATION COMMERCIALE ANNÉE 2021

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande.

Je soussigné(e),.....

Représentant légal de l'entreprise :

- ✓ Certifie que l'entreprise est régulièrement déclarée,
- ✓ Certifie que l'entreprise est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- ✓ Atteste que l'entreprise n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques sur les trois exercices précédents supérieur à 200 000 €

Fait-le :

À :

Signature

* Cette aide relève du régime des aides publiques aux entreprises de toute nature (subventions directes, emplois aidés, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération des charges sociales ou fiscales) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions du règlement européen (UE) N° 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Les aides dites de minimis sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.

Règlement APPEL A PROJET ANIMATIONS COMMERCIALES
Année 2021
CDA de Saintes

Objectif :

Suite à la crise sanitaire du Covid 19 et aux difficultés rencontrées par les artisans et les commerçants, la CDA de Saintes a prévu la mise en place d'un appel à projets à destination des commerçants, artisans-commerçants de son territoire afin de soutenir des actions d'animation qui seront menées par les acteurs économiques locaux et qui auront pour objectif de compenser les pertes subies, en incitant et en facilitant le retour de la clientèle dans les centres villes et les centres bourgs.

La revitalisation commerciale et économique d'un centre-ville ou centre-bourg implique de recréer des occasions de s'y rendre, organiser des événements attractifs générateurs de flux. Ces occasions peuvent être quotidiennes mais aussi plus exceptionnelles. Elles peuvent s'adresser aux habitants du territoire ou aux touristes et autres visiteurs.

Par cet appel à projets, la CDA de Saintes souhaite exceptionnellement appuyer l'action communale pour stimuler, soutenir et accompagner des initiatives privées collectives dans les centres villes et les centres bourgs.

Bénéficiaires :

- Commerçants et artisans-commerçants des centres ville et centre bourgs

Projets éligibles :

- Actions d'animation favorisant l'attractivité commerciale du centre-ville ou du centre-bourg (qui peuvent être en lien avec la thématique du sport, de la culture, de l'art, de l'alimentation...)

Les projets doivent se dérouler sur le territoire de la CDA de Saintes et avoir un impact direct sur le territoire.

Les opérations d'un budget total HT inférieur à 500 € HT ne seront pas éligibles.

Seront encouragés et priorités :

- Les animations qui favorisent le recours aux associations ou compagnies culturelles et sportives locales
- Les animations valorisant la production locale, les circuits-courts, le développement durable ;
- Les animations impliquant à la fois commerçants non-sédentaires et sédentaires ;

Les actions devront se dérouler avant le 30/09/2021.

Montant de l'aide :

- Les projets retenus seront subventionnés à hauteur maximale de 80 % des dépenses éligibles HT dans la limite de 2000 € par action et par commerçant

Modalités de versement de l'aide :

- Le versement de la subvention fera l'objet d'une avance de 80% du montant total à la signature de la convention, le versement du solde se fera sur présentation des pièces justificatives (factures acquittées).

Dépenses éligibles :

Chaque projet d'animation doit faire l'objet d'une demande individuelle.
Le nombre de projets soutenus est lié à l'enveloppe dédiée à l'opération.

Dépenses éligibles :

- Toutes dépenses de fonctionnement liées à l'organisation d'animations favorisant l'attractivité commerciale (ex : troupes de théâtre, musiciens, conteurs, maquilleurs, animateurs, animations mécaniques, sonorisation, etc.)

Validation des projets :

Le projet doit faire l'objet d'un avis favorable de la commune concernée.

Sur le principe d'un appel à projets, un comité de sélection composé du Président de l'agglomération, du Vice-Président en charge de l'aménagement et de l'attractivité du territoire, du Vice-Président en charge du tourisme et de la DGA en charge de l'économie validera ou non l'attribution et le montant de l'aide allouée.

Les actions qui se seraient déroulées avant dépôt du dossier complet à la CDA de Saintes ne seront pas éligibles.

Un courrier informant de la validation du projet en comité sera envoyé au dirigeant de l'entreprise.

Dépôt des candidatures :

- Les candidatures à l'appel à projets s'effectuent via le dossier de demande dédié intégrant la liste des documents à fournir (extrait KBIS, devis ou projet de contrat avec un prestataire)
- Les dossiers doivent être transmis et réputés complets avant le démarrage de l'opération
- Les dossiers de candidature devront être adressés par voie postale à :
Communauté d'Agglomération de Saintes
A l'attention de Bruno DRAPRON, Président
4 avenue de Tombouctou - 17100 SAINTES ou par mail à info@cda-saintes.fr

Communication :

Toute opération financée par la CDA de Saintes est soumise à l'obligation de publicité : le bénéficiaire s'engage à mentionner le concours financier de la CDA de Saintes.